

Rapport n° 1 :**Approbation du verbatim du 19 juin 2024**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	18 septembre 2024

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du CAC du 10 avril 2024	2
2. Point information situation UBFC	3
3. Résultats de l'AAP RITM et actions prévisionnelles 2024-2025	9
4. Projets ou opérations de recherche pouvant bénéficier du contrat de mission scientifique.....	15
5. Questions diverses	18

VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 19 JUIN 2024)

(La séance du CAC plénier est ouverte à 14 h 30, salle du Conseil – UBFC Besançon – et en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, vice-Président de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Chamagne.- Bonjour à toutes et tous.

(Didier Chamagne procède à l'appel).

Nous avons le quorum, je vous propose de commencer.

1. Approbation du verbatim du CAC du 10 avril 2024

Je vous propose, comme d'habitude, de commencer par le verbatim que vous avez à l'écran. Je le balaye.

Est-ce que vous avez des questions, des remarques, des commentaires par rapport à ce verbatim ? *(Néant)*.

Je vous propose de le mettre aux voix.

Qui s'oppose à ce compte rendu, ce verbatim ?

Qui s'abstient ? Jean-Robert Belliard, dans la salle, Virginie Vinel et Stéphane Galland, donc 3 abstentions.

Par différence, il y aura 34 votes pour.

Avant de commencer la séance, je dois vous dire que nous avons deux nouvelles personnes dans le CAC. Je vais les laisser se présenter. Tout d'abord Virginie Vinel, qui est à distance.

Mme Vinel.- Bonjour à toutes et à tous.

Je suis Virginie Vinel, professeur de sociologie et d'anthropologie à l'UFC et à l'UFR SLHS.

M. Chamagne.- Merci. Et Jean-Robert Belliard.

M. Belliard.- Bonjour à toutes et tous.

Je suis Jean-Robert Belliard. Je suis maître de conférences en mathématiques à Besançon, au labo de maths pour la recherche et à l'UFR ST pour l'enseignement.

M. Chamagne.- Merci à tous les deux.
Est arrivé Jean-Yves Rauch. Est-ce qu'il a une procuration ?

M. Rauch.- Non, je ne crois pas.

M. Chamagne.- Ainsi que Jérôme Bellanger, qui n'a pas de procuration non plus.

M. Bellanger.- Non.
Excusez-moi pour le retard. Bonjour à tous.

M. Chamagne.- Il n'y a pas de souci.
On est 38, le quorum est à 36 et il nous manque encore Hugues Daussy et Tatiana Desmarest.

2. Point information situation UBFC

Lamine Boubakar est arrivé et, comme d'habitude, il vient nous faire un petit point d'information sur la situation.

Je lui donne la parole.

M. Boubakar.- Merci. Bonjour à toutes et à tous.

Un petit point d'information sur ce qui se passe à l'échelle du site. Je vais commencer par un sujet qui concerne directement le CAC, c'est bien sûr les statuts révisés de la ComUE.

Je suis passé devant le CNESER le 11 juin dernier. Il y a eu une présentation du projet. Le projet de révision est passé et on attend la publication officielle au BO qui, je l'espère, ne devrait plus tarder. C'est donc bien à cette date-là que sera effective la sortie de l'uB et de BSB. Vous serez informés. Il est probable que le prochain CAC se fera en comité restreint, même si nous avons très peu de visibilité compte tenu du contexte. En tout cas, on est plutôt parti pour une publication d'ici début juillet, je le suppose. Ceci concerne les statuts rectificatifs de la ComUE.

Concernant maintenant les projets de construction et de structuration du site autour de deux EPE, les travaux sur les statuts sont un peu plus avancés côté uB Europe, ils sont en cours côté université Pasteur BFC. Dans ce dernier cas, nous avons reçu le retour du ministère qui nous demande de faire quelques ajustements. C'est en cours et ces statuts devraient être retournés au ministère assez rapidement pour être soumis au vote des conseils début septembre.

En termes d'échéances, il y aura nécessairement passage au CNESER le 20 octobre prochain. Là, les deux projets d'EPE seront présentés avec la convention de coordination du site, convention de coopération entre les deux EPE.

Aujourd'hui, le travail s'effectue beaucoup plus et de façon intensive sur cette convention de coopération entre les établissements. Pour ce faire, nous avons mis en place un conseil de site. Le conseil de site est une entité qui est là pour aider à la coordination de tout ce qui est partagé à l'échelle du site, qui réunit principalement les chefs d'établissement. C'est l'une des trois instances d'aide à la coordination du site qui avait été présentée dans le dossier que nous avons fait remonter le 20 décembre dernier pour débloquer les PIA.

Le conseil de site a été mis en place il y a de cela maintenant un mois et demi. Il se réunit à une fréquence régulière d'une fois tous les 15 jours et il travaille principalement sur la convention de coopération, de coordination à l'échelle du site. Cette convention devra être

également soumise au vote des conseils, bien sûr si nous restons sur cette idée de convention de coordination au sens de l'ordonnance de 2018.

Voilà ce que je peux vous partager aujourd'hui des travaux qui sont en cours à l'échelle du site. Pour l'instant, les choses se poursuivent plutôt comme attendu, avec un calendrier qui reste maîtrisé. Il y a évidemment d'autres préoccupations qu'il faudra nécessairement avoir à partir du moment où le passage au CNESER sera effectué le 20 octobre, mais ceci concernera plus les EPE. Je pense notamment à l'organisation budgétaire de ce que seront les futurs établissements au 1^{er} janvier, etc., mais chaque chose en son temps. Aujourd'hui, nous nous concentrons plutôt sur la convention et les statuts.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mme Piat.- Le conseil que tu appelles « conseil de site », est-ce l'ancien conseil des membres ?

M. Boubakar.- Non. Dans le dossier que nous avons fait remonter le 20 décembre dernier, nous avons proposé un certain nombre d'instances d'aide à la coordination du site. À l'époque, cela s'appelait « aide à la politique de site ». Depuis, comme vous le savez les choses ont évolué, au moins sur les termes.

Dans ce document, il y avait trois instances, deux que vous connaissez déjà : le Copil recherche qui évoluera sans doute en Copil académique puisqu'il devra également intégrer la dimension formation et sans doute l'innovation et le Copil plateforme. Ce sont plutôt des comités de pilotage très opérationnels alors que le conseil de site a une dimension politique. Il réunit aujourd'hui les établissements de l'actuelle ComUE, les quatre établissements de santé du site et trois ONR.

C'est donc un peu plus que le conseil des membres que nous connaissons, c'est une ouverture plus large parce que dans la convention, le projet scientifique, le projet stratégique qui sera partagé impliquera nécessairement les CHU, les ONR, etc.

Voilà comment il est constitué.

M. Rauch.- Au sujet de la politique de site, il avait été question que ce soit l'EPE BFC qui gère toute la politique de site...

M. Boubakar.- Tu as trois guerres de retard ! (*Rires*)

M. Rauch.- Il n'y a pas un CAC tous les jours !

M. Boubakar.- Sur cette question en particulier, j'ai reçu début février un message me disant qu'il n'y aurait plus le portage de la politique de site par l'EPE qui succède à la ComUE.

La ligne directrice qui était la mienne jusque-là, c'était que l'EPE qui succède à la ComUE porterait la politique de site. À partir de février, les choses ont changé. Nous nous adaptons aux directives de l'Etat.

Mme Piat.- Est-ce que l'autre EPE a le même calendrier ?

M. Boubakar.- Les deux EPE devront présenter leurs statuts au même CNESER. En principe, il doit y avoir les deux EPE plus la convention. Ce sont les trois éléments qui devront

être présentés ensemble au CNESER.

M. Chamagne.- Ce qui est logique.

Mme Piat.- Merci.

M. Martin.- Du coup, qui porte la politique de site ?

M. Boubakar.- Là, c'est une vraie question parce qu'au fond, le message est très ambigu dans le sens où on aurait presque l'impression qu'il y aurait deux politiques de site.

Ce que nous avons convenu, dans la convention, c'est de parler plutôt de dynamique de site. L'idée est de conserver néanmoins une dynamique commune, qui soit une dynamique de site, sans parler de politique de site au sens où on peut l'entendre de façon officielle.

Je comprends les visages perplexes, mais ce sont des exercices d'équilibriste que vous pouvez tous imaginer !

M. El Naboulsi.- J'essaie d'imaginer comment nous allons fonctionner et pour te dire la vérité, c'est flou, très flou.

Quelle est la position de la Région ?

On sait qu'on monte des projets communs et, jusqu'à présent, il y a une décision unique pour l'attribution des fonds pour aider la recherche. Comment cela va-t-il se passer après ? Est-ce qu'il va y avoir deux projets séparés, deux enveloppes séparées ?

C'est vraiment le flou total, sachant qu'au mois de septembre ou octobre, il y aura la communication pour le montage des projets. Je suis donc très inquiet.

M. Boubakar.- Aujourd'hui, il y a un règlement d'intervention pour tout ce qui est gestion des projets Région, notamment structuration de la recherche et Envergure-Amorçage. Une discussion se tient actuellement autour de la prochaine stratégie de recherche et d'innovation de la Région qui fera sans doute naître un nouveau règlement d'intervention. C'est sans doute là que nous aurons les idées plus claires sur la façon qu'aura la Région de gérer ces appels à projets.

Pour l'instant, l'actuel règlement d'intervention court et continue à courir jusqu'en 2025.

C'est la réponse pragmatique que je peux apporter.

D'une façon plus générale, je pense que la Région - la position de la présidente de Région est aussi celle-là - s'alignera sur la décision de l'Etat sur la question de la politique de site et épousera sans doute la position des établissements. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, le travail que nous faisons sur la convention de coordination du site donnera d'une certaine façon le ton. Elle va dire, au fond, comment les établissements qui se créent ont envie de continuer à travailler ensemble.

Il est évident qu'UBFC porte beaucoup de choses pour le site : les PIA, les projets France 2030 plus récents, un certain nombre de services ou d'actions, je pense au collège doctoral, je pense aux pôles de santé publique. Tous ces éléments qui faisaient le lien entre les établissements, que deviennent-ils demain ? Par exemple - et nous avons avancé sur cette question - les projets PIA.

Concernant les projets PIA, l'Etat, dans le même courrier que j'ai reçu et que je citais tout à l'heure, demandait que les PIA soient pilotés par les instances que j'ai citées, les instances

d'aide à la coordination. Nous avons donc avancé sur l'idée que le Copil académique, anciennement Copil Recherche, serait le comité de pilotage unique de tous les PIA. C'est une façon de rendre concrète la mise en œuvre de ces projets à l'échelle du site. C'est ni l'un ou l'autre des EPE qui pilote, c'est le Copil académique.

Mme Piat.- On ne redistribue pas les PIA ?

M. Boubakar.- Dans mon propos, je distingue pilotage de portage financier. En tout cas, la question du pilotage de tous ces objets communs sera dévolue à ces instances.

Il y a donc le Copil plateforme, il y a maintenant le Copil académique. Le Copil plateforme rend compte au Copil académie qui, lui-même, rend compte au conseil de site et cette comitologie qui est en train d'être mise en place, avec l'idée de mettre dans la convention de coordination un projet scientifique partagé.

C'est peut-être cette construction qui clarifiera aussi la position de la Région par rapport à son aide, à l'aide qu'elle pourra apporter aux établissements qui se créent.

En tout cas, la position de la Région est certainement de ne pas soutenir plus un établissement qu'un autre.

Voilà ce que je peux vous dire dans l'état actuel des travaux.

M. Rauch.- Tu dis que le conseil académique va gérer les PIA.

M. Boubakar.- Non, il va piloter.

Chaque PIA, dans l'accord de consortium, intègre un comité de pilotage. Le comité de pilotage, c'est en fait la représentation des partenaires associés à ce projet. Or le comité de pilotage académique réunit l'ensemble des partenaires, sauf peut-être pour le PUI où il faudra intégrer ponctuellement la SATT et DECA BFC, mais tous les partenaires sont déjà là. L'idée est donc de faire en sorte que ce Copil académique soit le Copil unique de tous les projets PIA. Ceci permettra au Copil académique d'avoir une vision globale de tout ce qui se fait, y compris d'ailleurs pour RITM, d'avoir une vision globale de tout ce qui se fait à l'échelle du site, mais d'être force de proposition à destination du conseil de site pour justement penser et faire évoluer la stratégie commune qui, aujourd'hui, se matérialise à travers un certain nombre d'objets communs.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ?

M. Rauch.- Oui, c'est sur le devenir des personnels d'UBFC. Hier, nous avons eu un CSAE à l'université et nous avons posé la question. Ils nous ont dit qu'il y avait 12 permanents et une soixantaine de contractuels. Ils nous ont dit que l'uB avait fait une demande pour reprendre aussi certains contractuels ou certains profs, je ne sais pas.

M. Boubakar.- Concernant la question RH, aujourd'hui, UBFC, c'est 75 personnes au niveau du siège et pas loin de 400 contrats gérés si on intègre les Docs, les post-Docs, les ingénieurs affectés aux laboratoires. Là, c'est la masse de contrats que gère UBFC aujourd'hui.

Sur l'ensemble des personnels, il y a plusieurs typologies de contrats. Il y a des contrats sur projet. En gros, tant que le projet existe, le contrat perdure. Il y a des contrats sur financement Etat et là, en termes de financement Etat, gérés par le rectorat, c'est 24 supports de poste dont 12 sont titulaires et 12 sont contractuels.

Enfin, vous avez un gros volume de postes sur budget propre. Le budget propre d'UBFC, c'est principalement la contribution des établissements qui va évidemment en se réduisant, et les frais de gestion liés aux contrats. Ce sont ces revenus qui permettent de maintenir les postes.

Nous avons récupéré le boni de la FCS à la fin de l'année dernière, qui était d'environ 1,2 M€. Nous l'avons utilisé pour reconduire l'ensemble des contrats sur budget propre jusqu'au 31 décembre 2025.

Voilà la situation actuelle des postes.

Nous avons évidemment anticipé la répartition des personnels parce que nous étions dans la logique d'une évolution puisque concrètement, c'est ce qui va se passer. L'EPE Pasteur Bourgogne-Franche-Comté va se substituer à l'UFC et à UBFC. Nous avons donc entamé le travail de la constitution des services de l'EPE, mais les services de l'EPE devront également remplir des missions de site, donc des missions au-delà du périmètre strict de l'EPE. Ce travail a donc été initié et effectivement, l'uB a émis le souhait de récupérer certains supports de poste. Elle les a désignés. Là, c'est une discussion qui devra avoir lieu au sein du conseil de site avec les chefs d'établissement.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans une configuration où les établissements de la ComUE ont décidé de la solder, de la faire disparaître. Il y a bien des établissements qui sont sortis de la ComUE et d'autres qui sont restés au sein de la communauté pour la faire évoluer. C'est donc une configuration particulière et les équivalents pour nos sites sont plutôt des équivalents de liquidation de ComUE. Les établissements partenaires ont décidé de liquider la ComUE ; ils se partagent les biens et obligations et voilà. Là, nous sommes dans une configuration un peu différente qui nécessitera des discussions entre les chefs d'établissement.

Voilà ce que je peux vous dire sur la gestion des personnels aujourd'hui.

Il y a des groupes-métiers qui se sont constitués. Les travaux avancent. Nous avons un séminaire autour de ces groupes-métiers le 1^{er} juillet, l'objectif étant de pouvoir dire aux personnels d'UBFC quel sera leur devenir en juillet.

Mme Piat.- Peux-tu redire combien il y a de supports de poste sur budget propre ?

M. Boubakar.- Il y en a en tout 24, mais 12 sont des supports de titulaire.

Je veux bien que les établissements se bagarrent sur les supports de poste, mais il ne faudrait pas oublier qu'il y a des personnels derrière.

M. Chamagne.- On est bien d'accord.

Mme Piat.- Comme c'est sur budget propre, ces personnes devraient donc être assurées, jusqu'en décembre 2025, de conserver leur travail.

M. Boubakar.- Oui, nous avons assuré le salaire de tous les personnels sur fonds propres jusqu'au 31 décembre 2024. Pardon, c'est 2024 et pas 2025. C'est une erreur de ma part, c'est bien 2024.

Nous avons demandé que les groupes-métiers se constituent pour penser les futurs services de l'EPE avec la double mission qui est aussi celle du site et donc une approche par compétence ; quelles sont les compétences nécessaires pour continuer le service apporté à l'échelle du site. Nous aurons donc probablement à prolonger ces contrats.

Nous devons évidemment aussi faire le bilan de nos ressources. La création d'un



établissement nouveau coûte en effet de l'argent.

En tout cas, les choses avancent. Sur la question des personnels, le travail avance suivant le calendrier qu'on s'était fixé. Pour l'instant, on est en maîtrise du calendrier et l'idée est qu'en juillet, les personnels d'UBFC sachent exactement comment se projeter.

Mme Piat.- Est-on sûr de garder les 12 postes de titulaire ?

M. Boubakar.- C'est une très bonne question. La vision de l'Etat, c'est-à-dire ministère de l'Enseignement supérieur et Bercy, est de dire : « vous avez eu 24 postes pour piloter la politique de site. Le maintien de ces 24 postes ne se justifie que pour les mêmes raisons ». C'est-à-dire que si on fait une convention vide, où il n'y a pas d'ambition de site, où il n'y a pas de dynamique de site, on n'est pas sûr du tout de préserver les 12 postes qui ne sont pas encore titularisés.

Il y a donc aussi une intelligence collective à mettre en œuvre entre les différents établissements. D'où le travail que nous faisons sur la convention.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres questions, remarques ou commentaires ?

M. Rauch.- Est-ce qu'il y a des gens qui partent en amont de cela ?

M. Boubakar.- Oui. Dès que j'ai pris mes fonctions, j'ai proposé qu'il y ait aussi des formations pour les collègues qui souhaitaient monter en compétence et ils pouvaient alors évidemment prétendre à d'autres postes. Certains sont déjà partis. Il y en a qui ne souhaitent pas rester au-delà du 31 décembre. Tout cela est donc à voir, à évaluer. Mais il y a bien sûr des mouvements puisque nous ne parlons pas de postes mais de personnes qui ont des engagements dans la vie, qui ont des salaires. Je souhaiterais que cette dimension soit bien intégrée dans la politique que nous sommes en train de conduire aujourd'hui.

M. Chamagne.- Gaëlle Roudaut.

Mme Roudaut.- Merci.

J'ai une question toujours sur ces postes, sur les gens qui sont partis. Est-ce qu'on a une visibilité pour savoir si on va pouvoir les remplacer ?

M. Boubakar.- Oui. Nous sommes dans une logique de mutualisation. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons UBFC qui avait pour ainsi dire ses services en propre.

Je vais prendre un exemple très concret, celui du service informatique d'UBFC qui a connu un certain nombre de départs. Nous pouvions éventuellement recruter pour une durée relativement courte, donc sans doute peu attractive pour des compétences qui sont devenues rares. L'idée était donc plutôt de travailler à une mutualisation des services, en tout cas entre UFC et UBFC. Nous avons donc constitué un service mutualisé autour de l'informatique entre les deux établissements qui préfigure le service informatique du futur EPE.

Voilà typiquement une façon de combler le vide qui s'est faite après quelques départs, sachant qu'il n'y en a pas eu non plus des masses.

Mme Roudaut.- En termes de RH, cette mutualisation n'est pas forcément transparente.

Je vais parler clairement. Au niveau relations internationales, le fait de rebasculer pour mutualiser les portages, etc., n'est pas forcément facile parce que les personnes ne faisaient pas rien auparavant.

M. Boubakar.- On est tout à fait d'accord, les gens ne faisaient pas rien.

Aujourd'hui, sur le service RI, nous avons eu le départ de Yevgenya Pashayan qui s'occupait principalement du montage des projets européens et nous avons encore quatre personnes qui sont restées au niveau du service RI UBFC.

Parmi ces quatre personnes, il y en a sans doute une qui veut évoluer vers le montage de projets, les autres ont plutôt une mission d'accompagnement des étudiants, etc. C'est donc quelque chose que nous essayons de maintenir.

Je ne suis pas en train de dire que les choses sont faciles à mettre en œuvre, mais en tout cas c'est la voie que nous avons choisie pour rationaliser aussi le fonctionnement des services.

S'il y a des difficultés particulières, il faudrait nous les faire remonter.

Mme Roudaut.- Merci.

M. Boubakar.- Il faut que nous soyons alertés s'il y a des difficultés de fonctionnement. S'il y a une rupture de service, il faudrait que nous le sachions parce que nous n'avons pas forcément tous les retours, mais il est important que nous le sachions et que nous puissions y répondre.

M. Chamagne.- Pas d'autres commentaires ? (*Néant*).

Merci, Lamine, pour ce point d'information à chaque conseil académique.

M. Boubakar.- Merci à vous et bonne continuation.

3. Résultats de l'AAP RITM et actions prévisionnelles 2024-2025

M. Chamagne.- Nous passons au point 3 avec Frédéric Muyard qui est présent dans la salle. Frédéric, tu as la parole.

M. Muyard.- Bonjour à toutes et tous.

Je suis ravi de vous présenter le bilan de l'appel à projets 2024 de RITM et de faire un point en conseil académique sur l'activité débordante du projet.

Je vais tout d'abord vous présenter les résultats de l'appel à projets.

Pour rappel, c'est un appel à projets qui a été mis en ligne le 31 janvier, clos le 25 mars, avec un certain nombre de dispositifs, des nouvelles pratiques pédagogiques qui se déclinaient en différents axes. Vous avez le détail dans le rapport.

« Piochez vos ressources » correspond à la suite de l'AMI que nous avons lancé en 2023 puisque nous avons tout de même déjà un certain nombre de ressources clé en main qui sont disponibles pour les équipes pédagogiques, les composantes, donc les établissements.

Concernant les projets d'Envergure, nous sommes dans une phase de projet où nous mettons beaucoup d'énergie au déploiement et à l'essaimage des actions. Nous avons besoin d'avoir des actions qui, comme leur nom l'indique, ont une envergure importante.

Il y a toujours des projets de recherche autour de la réussite étudiante, mais qui sont



des projets de recherche que je pourrais qualifier de courts puisque je parlerai tout à l'heure de thèse, de doctorat.

Les résidences de la pédagogie permettent d'offrir du temps et de l'accompagnement de manière individuelle ou collective à des équipes pour travailler sur des problématiques liées à la réussite, notamment le travail sur l'approche compétences.

Les projets d'immersion FTLV permettent aux enseignants de s'acculturer avec le monde socio-économique.

Je ne vais pas vous faire le détail du calendrier, mais simplement souligner qu'entre le 28 mars et le 3 juin, il y a eu une double phase d'évaluation, tout d'abord une phase d'évaluation interne par le comité scientifique et d'évaluation de RITM. Ensuite, les projets sélectionnés ont été envoyés à une double expertise externe. Il est important de le préciser. Au total, ce sont 29 experts qui ont participé à l'évaluation.

Le Copil du 11 juin, donc la semaine dernière, a validé les résultats que nous vous présentons aujourd'hui.

Ce sont en fait 49 projets qui ont été déposés pour ce qui concerne l'appel à projets, puis l'appel à candidatures (pour les résidences de la pédagogie en particulier).

Cinq établissements sur sept ont été impliqués, pour un total de 1 655 000 € demandés. Vous avez sur le schéma du haut à l'écran la répartition entre les projets Envergure, les projets « Nouvelles pratiques pédagogiques » qui sont sans surprise les plus nombreux, pour 956 000 € demandés, et les projets recherche pour 215 443 €. Et puis PVR « Piochez vos ressources » où nous avons eu un seul projet à 6 842 €.

Voilà pour ce qui a été demandé. Vous avez le détail des thématiques sur le tableau, vous les avez aussi sur le rapport.

Concernant les appels à candidatures, je vais revenir sur le résultat.

Pour l'immersion FTLV : aucun projet. On en avait eu un ou deux ces dernières années, mais cette année, personne n'a candidaté.

Pour ce qui est des résidences de la pédagogie, nous en avons eu peu à ce stade : quatre demandes et trois retenues après évaluation, à l'uB, à l'UFC et à BSB. Les montants ont été ajustés. Ce sont à chaque fois des « résidences de la pédagogie » groupées, donc qui impliquent une grande partie d'équipes pédagogiques, ce qui est tout de même plutôt vraiment intéressant.

On verra après qu'il y aura une deuxième phase des résidences de la pédagogie qui sera ouverte, cette fois-ci pour le deuxième semestre 2024-2025.

Pour ce qui concerne les aides à la mobilité, cela concerne des étudiants qui peuvent voyager, faire un stage dans un laboratoire à l'étranger, on l'avait élargi post-Covid puisque les voyages à l'étranger sont restés pendant longtemps un peu compliqués. On l'avait élargi à des laboratoires nationaux, donc hors site BFC.

Nous avons eu 28 mobilités attribuées en 2024, 10 à l'université de Franche-Comté, 4 à l'uB, 9 à l'UTBM et 5 à Supmicrotech.

Pour que vous ayez une idée du nombre de projets qui ont été déposés par établissement, vous avez à gauche NPP « nouvelles pratiques pédagogiques » : 16 par l'uB, 12 à l'UFC, 3 à l'IAD. Projets Envergure : 3 à l'uB, 2 à l'UFC, 1 à l'IAD et 1 à l'ENSAM.

Les 5 projets recherche ont été déposés par des laboratoires de l'université de Bourgogne.

À la suite des dépôts de ces 49 projets, vous avez le détail en fonction des thématiques des projets qui ont été sélectionnés suivant les trois phases :

Les projets Nouvelles pratiques pédagogiques : 31 déposés, 19 ont fait l'objet d'une évaluation positive à la suite de l'évaluation interne par le comité scientifique et d'évaluation.

Ces 19 ont été renvoyés pour expertise interne et, au final, ce sont 15 projets qui ont été retenus.

Dans les projets qui n'ont pas été retenus par l'évaluation externe, certains avaient peut-être quelquefois été montés un peu vite, ils manquaient d'ambition, ils avaient un impact vraiment trop limité, mais ils méritent d'être accompagnés pour un nouveau dépôt. C'est en effet la philosophie que nous avons au sein de RITM, donc de faire un retour argumenté aux porteurs de projet et les accompagner s'ils souhaitent redéposer.

Pour les projets Envergure, sur 7 projets déposés, 5 ont été retenus à la suite d'évaluations interne et externe.

Les projets recherches quant à eux n'ont pas fait l'objet d'expertise interne car c'est un peu compliqué. 5 ont eu un avis favorable par une double expertise externe.

Résidences de la pédagogie : 3 ont été acceptés. Là, pour les résidences de la pédagogie, c'est une évaluation interne.

Pour « Piochez vos ressources », qui correspond à l'AMI que nous avons fait l'année dernière, le projet déposé a été retenu puisqu'il avait une vocation suffisamment importante d'essaimage et de déploiement des dispositifs.

Voilà ce que nous proposons.

Pour information, vous avez dans l'avant-dernière colonne le budget prévisionnel qui envisageait 900 000 € pour cet appel à projets toutes rubriques confondues, avec une répartition prévisionnelle (350 000 € pour les nouvelles pratiques pédagogiques, 100 000 € pour les résidences de la pédagogie, etc.).

Vous voyez que ce qui a été attribué dépasse le budget de 900 000 € pour atteindre 994 245 €. La répartition n'est pas tout à fait celle qu'on avait prévue au début dans le prévisionnel, mais c'est tout de même le montant global.

De manière assez inédite parce qu'en général, quand on a un appel à projets, on a un budget et on met l'attribution des projets à l'échelle du budget de départ, dans le taux de consommation de RITM, on pouvait se permettre de soutenir un peu plus, une dizaine de pourcents en plus par rapport au budget. Par rapport au budget RITM, on pouvait donc se permettre de financer tous ces projets qui étaient de grande qualité. Je rappelle que ce sont en effet des projets qui ont fait l'objet de nombreuses expertises.

Vous avez ensuite un tableau qui vous présente le détail par sous-catégories des nouvelles pratiques pédagogiques. Vous avez même le détail et le résumé des projets qui ont été soutenus.

Ensuite, une photographie du nombre de projets qui ont été déposés et retenus par les établissements. Je vous laisse en prendre connaissance. Il s'agit du nombre de projets, ce n'est donc pas forcément en lien direct avec les montants attribués. À l'uB, il y a eu le montant le plus important mais on n'est pas dans un rapport de 1 à 3 entre l'uB et l'UFC, par exemple. Il y a des projets qui avaient des montants très différents.

Vous avez ensuite un rappel pour vous montrer les différents appels à projets qui ont eu lieu ces dernières années autour de RITM, de 2018 à 2024, avec le nombre de projets déposés, le nombre de projets retenus. La première année, on avait un montant assez important (359 000 €). Nous avons 300 000 € en 2019, 275 000 € en 2020, 400 000 € en 2022 et là, on est monté d'un cran extrêmement important.

Mme Piat.- C'est parce qu'il y a deux années.

M. Muyard.- Il y a 2023-2024.

M. Chamagne.- Oui, il n'y a pas 2023.

M. Muyard.- Oui, pardon. Pour autant, les 979 000 €, c'est uniquement pour 2024.

Mais il manque effectivement 2023. C'est suite à la suspension ; on avait relancé de manière très courte l'AAP. Il ne pouvait donc pas être comparé à ceux-ci qui étaient effectivement des appels à projets plus ambitieux.

Merci pour cette remarque.

Vous voyez donc que nous avons de l'ambition et c'est à saluer, c'est-à-dire que pendant longtemps, il est vrai que les projets déposés l'étaient tout de même par des personnes un peu initiées. Là, le panorama des collègues et des équipes qui déposent dépasse le cadre des initiés et c'est un vrai point positif. Cela veut dire que les collègues sont de plus en plus impliqués dans RITM dans les sept établissements, notamment sur les actions-leviers, même si certains ont été un peu absents sur ce sujet-là.

Nous avons par ailleurs lancé un appel à candidatures « sujet de thèse » et nous avons été agréablement surpris de recevoir six sujets. Tous ces sujets de thèse et les fiches de réponse à cet appel à candidatures ont fait l'objet d'une double expertise externe de la même manière, et puis évidemment d'un regard de RITM du CSE qui croisait l'avis externe. Dans cette phase du projet, il s'agit de retenir des sujets qui ont une vision qui correspond aux enjeux de RITM et de la réussite étudiante, c'est clair, mais qui ont aussi une vocation ou une approche suffisamment large et panoramique du sujet, qui ne sont pas réduites à une seule formation, par exemple.

Ce qu'on a proposé au Copil - qui a accepté -, c'est de financer les trois thèses de doctorat qui ont reçu des avis favorables.

Le premier sujet, ce sont les étudiants en reprise d'études, quelle transition et réussite académique dans l'enseignement supérieur ? Il est présenté par Claire Bonnard de l'IREDU à l'université de Bourgogne.

Le deuxième sujet concerne les stéréotypes éducatifs, réduction par les identités numériques. Il est proposé par Florent Lheureux du laboratoire de psychologie de l'université de Franche-Comté.

Le troisième sujet concerne les effets des interventions de modification des croyances sur les effets du stress, sur le stress perçu et la réussite académique. Il est proposé par Fabrice Gabarrot du laboratoire Psy-Drepi à l'université de Bourgogne.

Voilà pour ce qui est des résultats des appels à projets AAC.

Les actions prévisionnelles 2024-2025 ne sont pas encore finalisées, elles sont en cours de finalisation.

Je rappelle deux logiques pour les leviers. Les actions-leviers sont des actions plus fortes portées au sein des établissements. Dans l'organisation de RITM, nous avons deux, voire trois, porteurs de levier pour chacun des leviers. Ce qui donne une puissance de frappe et des relais extrêmement performants vis-à-vis des établissements.

Il y a deux logiques, d'une part l'essaimage parce qu'il y a tout de même beaucoup de choses qui ont déjà été faites et qui ont fait leurs preuves. Il y a des choses qui ont été tentées et qui ont été abandonnées et d'autres qui ont été bien évaluées. Je vous rappelle que nous avons aussi et par ailleurs le comité scientifique et d'évaluation qui mène une politique d'évaluation extrêmement performante, qui est exemplaire au niveau national, qui est remarquée par l'ANR. Toutes les publications qui sont faites, qui sont d'ailleurs disponibles sur le site d'UBFC autour de RITM, sont d'une aide au pilotage absolument précieuse pour savoir quelles actions essayer, améliorer, etc. Sachant qu'on est bien évidemment toujours dans une logique

d'expérimentation.

La logique des leviers, c'est que les actions sont collectives, transversales et essaimables. Les actions portées par le levier ont une vocation très large, il ne s'agit pas d'expérimenter uniquement sur une formation, sur un point ou sur quelques enseignants.

Les actions sont en cours de préparation, de finalisation avec l'équipe projets, donc les porteurs de leviers en l'occurrence et les correspondants de chaque établissement, ceci sur la base des actions 2023-2024 que je vous ai mis sur le PowerPoint, qui sont détaillées juste après.

Je ne vais pas les détailler mais vous les avez pour information. Il y a tout de même un certain nombre d'actions : du théâtre au forum, etc., il y a chaires, des *kick off*, "une classe / un chercheur", etc., donc des actions qui fonctionnent bien.

Dans les perspectives 2024-2025, un certain nombre d'actions seront reconduites, mais il y a surtout la constitution d'un groupe de travail autour de « apprendre à apprendre » parce qu'il y a beaucoup de choses qui existent, comme un parcours Moodle par exemple. Il s'agit bien de mettre toutes ces actions en phase ; nous allons y travailler et tout renforcer, pérenniser et essaimer les différentes expérimentations.

Le levier 1 concerne la réussite et l'orientation étudiante.

Le levier 2 concerne des UE d'ouverture sur la société et la valeur de l'engagement étudiant. Vous avez le bilan de trois actions qui ont été menées en 2023-2024, en 2024-2025. Il s'agit de renforcer, pérenniser, expérimenter et essaimer ces expérimentations, en sachant que l'objectif des financements d'actions-leviers ce n'est pas de financer un abonnement au gaz, c'est-à-dire de financer les mêmes choses pendant toute la durée du projet. Il s'agit vraiment de déployer, d'avancer pour qu'ensuite toutes les actions qui sont expérimentées au sein des établissements, qui sont souvent des UE transversales ou des UE libres, puissent être appropriées par les établissements.

Pour le levier 3, levier information-recherche, l'idée est de reconduire les aides à la mobilité, renforcer le lien avec la recherche dans un continuum avec les Graduate Schools. C'est extrêmement important. Cela fait un moment qu'on attendait cela et il est vrai que le PIA a été libéré quelques mois après RITM. Mais déjà l'année dernière, on avait envisagé de croiser une partie de nos appels à projets pour des objectifs communs parce que c'est vrai que RITM est particulier sur le cycle licence, les Graduate Schools sur master-doctorat, il est donc important de faire du lien.

Ce lien, nous allons le travailler. Nous n'avons pas pu le faire pour l'appel à projets 2024 puisque Integrate a été réactivé trop récemment, mais pour 2025, nous avons prévu de le faire.

Il y a également des actions de présentation et d'immersion de la recherche à l'UTBM.

Le levier 4 concerne les résidences de la pédagogie. Pour rappel, nous étions préfigurateur au départ, d'une certaine manière et en toute modestie, des projets que porte le ministère, les congés pour projet pédagogique qui sont le pendant des congés recherche. Finalement, on s'est aperçu que c'était tout de même un peu compliqué parce que les enseignants les plus impliqués en pédagogie pouvaient difficilement laisser leurs enseignements, même s'ils avaient besoin de temps. On avait donc élargi un peu le périmètre des résidences de la pédagogie pour permettre des résidences de groupe en particulier.

Ceci a vraiment bien marché. Il y a eu vraiment de très belles résidences qui ont été tenues, par exemple à l'uB autour de l'approche-compétences. À l'UFC, il y en a également trois autour de cela.

Nous proposons de supprimer le plafond de 10 000 € pour les résidences collectives ou de grande envergure parce que cette année, dans l'appel à projets, nous avons eu un projet

porté par l'IAD, donc l'institut Agro, qui correspondait à une résidence mais vraiment de très grande ampleur. Ce sont là franchement des choses à soutenir parce que nous avons besoin d'embarquer le plus de monde possible dans ces dynamiques-là.

Ce projet qui n'a pas été retenu dans l'appel à projets sera proposé pour rejoindre finalement les résidences de la pédagogie en ayant un budget qui pourra être adapté à l'envergure de leur projet.

La vague 2 de l'appel à candidatures aura lieu en juin 2024 pour le deuxième semestre de l'année 2024-2025 et nous en lancerons un autre par la suite.

Le levier 5 concerne la FTLV. C'est le levier qui est le plus compliqué à développer. Vous avez à l'écran les actions 2023-2024. Les perspectives, c'est de réfléchir le projet « Leadership practices » vers une action levier.

Ces projets sont quelquefois à la frontière avec d'autres leviers. C'est parfois quelque chose sur lequel nous travaillons, sachant que cela avait été relevé par l'ANR en 2022 comme étant un point de faiblesse, mais qu'on avait aussi identifié et sur lequel nous travaillons, mais ce n'est pas forcément le levier le plus facile.

Le levier 6 concerne l'hybridation. C'est la suite du fonds d'amorçage que nous avons eu, de 1 M€ par la DGEIP, financé par Bercy sur le plan de relance pour intégrer ce levier hybridation comme un vrai levier de RITM, ou le conserver à la suite de la fin du financement du plan de relance, en sachant évidemment que là aussi, l'hybridation est quelque chose d'assez transversal qui croise aussi les autres leviers.

En 2024-2025, nous allons faire la synthèse de l'état des lieux de l'hybridation et un travail sur l'essaimage et le déploiement de formations dans ce domaine-là.

Vous avez reçu, d'ailleurs peut-être plusieurs fois, par vos établissements et par UBFC, l'invitation au colloque RITM BFC 2024 qui se tiendra du 9 au 11 juillet au campus des Arts et Métiers de Cluny. Nous allons être super bien accueillis ; les collègues des Arts et Métiers accompagnent l'équipe pour vraiment faire quelque chose de très bien. Le programme est disponible en ligne ; vous pouvez y avoir accès sans problème. L'idée est vraiment de valoriser toutes les expériences qui ont été faites au niveau du site en particulier, au niveau de RITM mais pas uniquement puisqu'on élargit aussi un peu aux autres NCU. L'idée est tout de même de valoriser au sein du site en particulier et au niveau national toutes les expérimentations qui ont été faites pour encore plus de dissémination et d'essaimage.

Je vous remercie pour votre attention et je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Mme Piat.- Comment définissez-vous la somme initiale et l'enveloppe affectée aux projets ?

Là, on est passé de 400 000 € à 900 000 €.

M. Muyard.- C'est au niveau du comité de pilotage que c'est décidé.

Mme Piat.- Et pour la somme allouée au départ ?

M. Muyard.- Tu parles des 900 000 € ?

Mme Piat.- Au-dessus, il y avait plus de 1 M€.

M. Muyard.- Là, c'est simplement le montant brut des projets qui ont été déposés.

C'est-à-dire qu'on avait un budget de 900 000 € en prévisionnel et le total des projets déposés représentait un peu plus de 1,6 M€.

Mme Piat.- Merci.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres commentaires ou questions ? (*Néant*).

Un gros travail est fait, c'est certain et, dans ce projet, on voit de belles réussites. On a vu de belles réussites et il y a de belles réussites à venir. Donc félicitations à toute l'équipe de RITM.

M. Muyard.- On a une équipe super solide.

Il y a une ingénieur qui est partie, qui est restée dans le site mais qui a changé d'établissement pendant la période de suspension. Nous avons tout de même eu la chance de pouvoir conserver une équipe performante parce que ce n'était pas un moment confortable pour tout le monde mais pour l'équipe en particulier.

Même avec la suspension des crédits, il y avait tout de même des actions que l'on pouvait mener, mais l'activité baissait au fur et à mesure. On peut donc tous s'estimer extrêmement chanceux d'avoir su garder cette équipe et son expertise pendant cette période un peu compliquée et puis féliciter de la mobilisation collective au sein des différents établissements, tous les relais que l'on peut avoir pour repartir non pas de zéro, mais repartir tout de même sur des bases solides après cette phase d'arrêt.

M. Chamagne.- Tout à fait.
Merci Frédéric.

M. Muyard.- Merci à vous.
Nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

4. Projets ou opérations de recherche pouvant bénéficier du contrat de mission scientifique

Mme Cuche.- Bonjour.

Je vous présente le rapport concernant la liste des projets sur lesquels nous pouvons rédiger des CDI de mission. C'est en effet une possibilité qui a été apportée par la loi de 2020 sur la programmation de la recherche pour les années 2021-2030.

Il y a la possibilité de recruter des personnes qui participent à des projets ou opérations de recherche et de leur faire signer des contrats de mission scientifique qui durent toute la durée du projet de recherche.

Pour ce faire, l'administrateur provisoire d'UBFC devait présenter la liste de ces projets de recherche concernés par ces CDI de mission, qui sont : SFRI, EIPHI, HARMI, QUANTEEM, RITM, LIPSTIC.

Je ne sais pas si vous avez des questions ?

C'est surtout que nous avons besoin d'une validation de cette liste pour éditer les contrats.

M. Chamagne.- Merci.

Est-ce qu'il y a des questions dans la salle ou en visio ?

M. Rauch.- Peux-tu nous remettre la liste des contrats, s'il te plaît ?

Mme Piat.- HARMi est le gros projet ANR qui avait été bloqué ?

M. Chamagne.- Oui.

M. El Naboulsi.- Il n'a pas encore démarré. Il va démarrer.

Mme Piat.- Oui, je pense.

M. El Naboulsi.- Il y a eu la réunion au mois de septembre. La première enveloppe est d'un peu plus de 1 M€.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

M. Rauch.- Pourquoi ne pourrait-on pas réaliser des contrats de mission sur ces projets-là ?

Mme Cuche.- On peut établir des contrats de mission, mais il faut lister les contrats sur lesquels nous allons faire des CDI de mission.

M. Rauch.- D'accord.

Mme Cuche.- Il y a un texte qui demande que soit présentée cette possibilité d'éditer les contrats.

Mme Piat.- Nous n'avons pas d'objections !

M. Rauch.- Il s'agit aussi de toutes les Graduate Schools, mais il n'y a pas Transbio et Intherapi...

Mme Roudaut.- Pourquoi n'y a-t-il pas les deux autres ?

Mme Cuche.- En effet... Je ne sais pas.

Pour l'instant, ils n'étaient pas concernés. Ceci a été fait parce qu'on a des personnes qui étaient proches des 6 ans de contrat et on était obligé de leur proposer des CDI.

Pour l'instant, les personnes qui travaillent sur les Graduate Schools Intherapi et Transbio ne sont pas concernées par une proposition de CDI de mission. Ce sera sans doute régularisé si besoin.

M. Chamagne.- Il y a deux autres questions.

M. Mutuel.- Bonjour.

En lisant les points importants du rapport, si je comprends bien, ces CDI de mission sont proposés pour les projets ayant une durée supérieure à 6 ans...

Mme Cuche.- Oui, c'est ça.

M. Mutuel.- Finalement, ça s'appelle CDI mais c'est plus une forme de CDD.

Mme Cuche.- Ce sont des faux CDI.

M. Mutuel.- Sur des projets de moins de 6 ans, on propose aux personnes un CDD.
C'est ça ?

Mme Cuche.- Oui, c'est ça. Si le projet a plus de 6 ans, il est possible de leur proposer ce CDI de mission, bien sûr dans la limite de la durée du projet qui peut s'arrêter avec des ruptures si la mission est finie avant, avec des conditions de prime de licenciement, etc.

M. Mutuel.- C'était justement ma deuxième question.

Si ça se finit avant, combien de temps avant les personnes sont-elles informées de la fin du contrat ? Plutôt 1 mois, 3 mois, 6 mois ?

Mme Cuche.- C'est bien précisé dans le texte que j'ai lu ce matin mais je ne m'en rappelle plus. Pour l'instant, nous n'avons pas eu le cas. Mais il faut en effet prévenir la personne dans un délai raisonnable, je ne sais plus si c'est 2 ou 3 mois avant la date de fin du contrat et il y a vraiment tout un protocole établi déjà dans le décret 2021-449.

M. Mutuel.- Merci.

M. Galland.- Bonjour. J'ai une petite question.

J'ai cru lire dans le texte projeté tout à l'heure que c'était un contrat d'établissement. D'où vient le budget ? De l'établissement ou du projet ?

Mme Cuche.- Du projet. Le financement du projet est dans les comptes de l'établissement.

M. Galland.- Mais le budget interne reste celui du projet ?

Mme Cuche.- Oui, c'est ça.

M. Galland.- Merci.

M. Chamagne.- Merci.

Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques ? (*Néant*).

On ne vote pas, c'était pour avis.

Merci, Madame Cuche, pour votre présentation du rapport.

Mme Cuche.- Merci à vous et bon après-midi.

M. Chamagne.- Nous sommes à la fin de l'ordre du jour et nous passons aux questions diverses.

5. Questions diverses

J'ai une précision à vous apporter, cela concerne les dates des prochains CAC.

Auparavant et comme l'a dit tout à l'heure l'administrateur provisoire, Lamine Boubakar, le décret devrait arriver début juillet pour la sortie de BSB et de l'uB. Ce qui veut dire qu'il n'y aura plus de CAC restreint. C'est quelque chose qui est très clair puisque les CAC restreints, à partir du 1^{er} septembre, repassent dans les différents établissements.

Pour les CAC pléniers, si le décret arrive prochainement, donc début juillet, sachant qu'il y a une certaine incertitude politique – dont nous n'allons pas parler ici -, cela veut dire que BSB et l'université de Bourgogne sortiront de la ComUE UBFC et ces personnes-là ne seront plus dans les quelques CAC qu'il nous restera à faire d'ici le 31 décembre puisque dans tous les cas, tout s'arrêtera au 31 décembre. Sachant que nous arrivons à la fin de notre mandat puisque nous avons été élus début décembre 2020. J'ai été élu président du CAC le 8 ou le 9 décembre 2020. Nous arrivons donc à la fin du mandat et soit il y avait un nouveau mandat, soit il se terminait.

Avant de vous donner les dates, comme un certain nombre de personnes ne seront plus là, je voudrais très sincèrement tous vous remercier, tous les membres élus et plus particulièrement, pour cette fin de mandat de CAC, les Dijonnais, à savoir ceux de l'uB et de BSB puisqu'on devrait retrouver ceux de l'institut Agro. Je voudrais vous remercier pour les débats que nous avons eus sur ces quatre dernières années, qui ont été très largement constructifs, avec des questions et réponses, ainsi que concernant la commission sur les appels à projets équipements numériques (EPN) ou les projets étudiants. Il y a en effet un certain nombre de personnes qui ne sont pas toutes là, je pense à Patrick Charlot qui n'est pas là aujourd'hui mais qui a aussi été un acteur de cette commission, comme d'autres.

Merci à vous tous, chers collègues de l'uB et de BSB. Je vous souhaite plein de beaux projets aussi et j'espère que nous aurons l'occasion de nous retrouver sous d'autres formes puisque, comme l'a dit Lamine Boubakar tout à l'heure, il y aura une convention de site. Nous serons donc, pour certains, amenés à nous revoir pour travailler sur des projets d'enseignement et de recherche.

Cela a été un grand plaisir pour moi de pouvoir travailler avec vous pendant ces quatre années et je vous en remercie à nouveau.

Pour les autres, nous nous retrouverons pour les trois derniers CAC de septembre à décembre. Si le décret sort, on ne fera ces CAC qu'à Besançon puisque la majorité sera à Besançon. Il nous restera l'institut Agro ; nous les ferons donc toujours de manière hybride, c'est-à-dire en présentiel et en visio.

Il y aura donc trois CAC. Le premier aura lieu le mercredi 18 septembre. On avait l'habitude de les faire à 14 h 30, mais comme il n'y a plus de CAC restreint, nous allons les remettre à 14 heures si vous le voulez bien.

Mercredi 18 septembre à 14 heures.

Mercredi 16 octobre à 14 heures.

Mercredi 11 décembre à 14 heures.

Merci à tous, y compris aux collègues des établissements francs-comtois, l'UTBM, l'ENSMM et l'UFC. Merci aussi à l'institut Agro et aux personnalités extérieures, en sachant que nous aurons le plaisir de nous revoir, encore au moins trois fois à partir de septembre.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. El Naboulsi. - C'est dommage, on ne va donc pas arroser le "divorce" ! Je plaisante.

Mais ce serait tout de même sympa de faire une petite fête à la fin.

M. Rauch.- Un divorce joyeux !

M. El Naboulsi.- J'ai une question technique. Que devient ce bâtiment ?

M. Chamagne.- Je ne sais pas.

M. El Naboulsi.- Nous avons besoin de salles à la fac.

M. Rauch.- Il devrait être intégré à l'université. Pourquoi n'y serait-il pas ?

M. El Naboulsi.- J'ai cru comprendre que ce ne serait pas le cas.

M. Chamagne.- Je ne sais pas. Je ne me suis pas posé la question et cela n'a pas été évoqué.

M. Rauch.- On peut peut-être demander à Hugues Daussy. Il a peut-être des informations.

M. Chamagne.- Est-ce qu'Hugues Daussy est toujours présent ? (*Néant*).

Mme Piat.- Il était là tout à l'heure.

M. Chamagne.- Il ne répond pas. On ne saura donc pas, désolé.

M. Rauch.- Ce site, il appartient bien à Grand Besançon ?

M. Chamagne.- Je ne sais pas à qui il appartient.

Je vous souhaite d'excellentes vacances à venir - on n'y est pas encore tout à fait - en espérant un peu plus de soleil puisque pour l'instant... Mais on n'est pas encore à l'été. Je vous rappelle que c'est le 21 juin, donc dans deux jours.

Je vous souhaite de très bonnes vacances, profitez-en bien, reposez-vous et on se retrouvera pour certains en septembre et, pour d'autres, dans d'autres missions ou dans d'autres réunions. Merci à vous et à très bientôt.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 45).

Didier CHAMAGNE, Président du CAC d'UBFC

